

VD_OMNI EF.1994.0064 vom 16. November 1998

VD Tribunal cantonal, 1998-11-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_EF.1994.0064

FR: VD_OMNI EF.1994.0064 du 16 novembre 1998

IT: VD_OMNI EF.1994.0064 del 16 novembre 1998

Regeste

CHAPUIS Lucien c/ CEFI de Lausanne | Droit de superficie: capitalisation de la redevance à 6 %.Parcelle inconstructible estimée 20 fr/m² par l'autorité intimée pour le motif qu'elle profite au recourant, qui est aussi propriétaire de la maison située sur la parcelle adjacente: recours admis sur ce point car l'avantage provient de l'inconstructibilité et non de la propriété de la parcelle et la maison voisine a déjà suffisamment de dégagement sur sa propre parcelle.

Erwägungen

E. 2

à 1 fr. le mètre carré. Il en résulte une valeur vénale de la parcelle de fr. 15'090.-. La valeur de rendement étant nulle, l'estimation fiscale de la parcelle est fixée à fr. 7'500.-. Cette valeur étant largement inférieure à la valeur retenue par la Commission, il y a lieu de modifier la décision attaquée dans ce sens. 4. Au vu de ce qui précède, le recours est partiellement admis. L'estimation de la parcelle no 508 est ramenée à fr. 7'500.-, alors que la décision de la Commission concernant la parcelle no 107 est confirmée. Un émolument réduit est mis à la charge du recourant, qui n'a pas droit à des dépens, n'ayant eu que très partiellement gain de cause et s'étant présenté à l'audience sans son conseil.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.